

Compte-rendu CA du 23 mai 2018

Présents : Frédéric Pichard FPI, Frédéric Dubien FDU, Christophe Hyvernats CHY, Sylvain Nalet SNA, Julien Burgos JBU, Johanna Ladan JLA, Laurence Evieux LEV, Camille Marchalot CMA. Laurent Guillaud LGU et Antoine Charbonnet ACH.

Représentants des clubs : Laurence Nallet LNA (Chatillon), Nathalie Hyvernats NHY (Montmerle).

Excusés : Amandine Miller AMA, Olivier Morier OMO

Ordre du jour

- 1) Mot du Président
- 2) Organisation et emploi comité pour la saison prochaine
- 3) Points de la commission Jeunes : quelle formule pour le circuit jeune ?
- 4) Points de la commission Vie Sportive : CDA (label EcoBad), bilan IC
- 5) Points de la commission développement : baisse des subventions de l'Etat, convention avec la retraite sportive, orientations des missions du salarié
- 5) Autres points

Début de la réunion à 19h50.

1) Mot du président :

Plus de monde qu'à la précédente réunion.

- AG de la ligue : pas de gros changements, les commissions fonctionnent, trésorerie équilibrée, quelques nouveautés.
- AG de la fédération : augmentation du timbre fédéral de 3€. 1^{er} vote pour cette augmentation à 54%, les représentants de la ligue AURA avaient voté contre. 2^{ème} vote sur la répartition de cette augmentation : 1€ sur le timbre fédéral et 2€ sur l'inscription aux compétitions (hors jeunes, championnats départementaux, régionaux et nationaux, promobad). Augmentation en lien avec le haut-niveau et avec l'organisation des championnats d'Europe 2020.
- Finale du TOP12 à Andrézieux (42). Dialogue de FPI avec les élus fédéraux sur la problématique de l'emploi et de la baisse des subventions de l'état.
- LGU : mail de la DDCS aujourd'hui. Un seul projet d'emploi sera subventionné (Bourg ou l'entente Nord Est). La responsable du suivi des dossiers entrera en contact avec FPI pour connaître son avis. FPI : l'Entente Nord Est de l'Ain (ENEA BAD) est prioritaire sur la subvention CNDS.
- Réunion téléphonique avec la ligue mi-juin pour le dialogue de gestion régionale (aides de la ligue pour notre fonctionnement, maintenues au même niveau l'année prochaine).

2) Organisation pour la saison prochaine :

CMA souhaite aborder le futur emploi d'ACH et la fin du contrat de LGU.

Fin du contrat de LGU au 30 juin 2018 : formulaire de rupture conventionnelle signé début mai par LEV et FPI transmis à l'unité départementale de l'Ain (inspection du travail). Absence de réponse = validation.

Indemnité de rupture : 5 537,61 € + 20% de charges patronales à payer.

Solde tout compte remis à Laurent au 30 juin (dossier clôturé à cette date), Laurent aura soldé ses congés, et participera au stage d'été bénévolement. Ain Profession Sport s'occupe des dernières modalités.

LEV : pour les comptes, il serait bien de faire l'AG début juillet.

Emploi d'Antoine à/c de septembre 2018 : rencontre avec APSC pour définir le type de contrat, sans doute avec modulation du temps de travail : 1 575h sur l'année avec des temps de travail qui peuvent varier d'une semaine à l'autre dans certaines limites, par exemple maximum de 15 semaines « hautes » par an (41 à 48h hebdo).

ACH devra établir un fichier Excel avec un planning prévisionnel annuel en septembre. Et un autre fichier pour mettre à jour ce planning « réalisé » tout au long de l'année.

FPI : Les missions d'ACH reste orientées sur le développement et en priorité l'aide envers les clubs et à leur structuration.

ACH est intéressé par le poste, il n'a pas de prétention salariale particulière, d'accord pour la grille de salaire du Groupe 3 de la convention collective.

ACH souhaite poursuivre sa formation en s'engageant dans le DESJEPS. Financement par le compte personnel de formation sur les frais pédagogiques et les frais annexes (déplacement, hébergement, restauration).

Adéquation avec besoins des clubs ? Cette formation sera bénéfique pour le développement du badminton sur le territoire, la structuration des clubs et l'appui à l'entraînement.

La formation inclura un volet GRH pour la gestion des entraîneurs salariés des clubs (évoqué avec Ph. Georjon, son tuteur).

JLA : sur un nouveau poste qu'on envisageait presque à plus de 100%, au final il sera de 75% car 25% sont réservés à la formation d'ACH. Suffisant pour l'emploi défini ?

Il faudra compléter par des heures des 2 ou 3 salariés club en projet.

Dans le Nord-Est, c'est bien parti avec OMO. Dylan Hyvernats a eu son DE et peut travailler dans le Sud-Ouest, reste aux clubs de l'entente à s'entendre sur les modalités d'embauche. Pour le poste à Bourg, il n'y a pas de candidat pour l'instant.

CHY : Montmerle peut embaucher Dylan sur 2h30 le samedi matin la saison prochaine.

JLA : il faudra communiquer plus rapidement entre les élus pour épauler Antoine plus souvent, par rapport aux tâches qu'il fera et aux décisions à prendre en fonction des missions effectuées.

Mise au vote à main levée : embauche d'Antoine au 01/09/2018 en CDI à temps complet avec modulation du temps de travail, grille de salaire groupe 3, et sa formation DES d'août 2018 à septembre 2019.

Les élus approuvent à l'unanimité l'emploi d'ACH à 100% comité.

FPI demande à Antoine d'affiner son planning prévisionnel (saison prochaine) pour l'AG. Il faudra également qu'il démissionne de son poste à APSC (préavis d'un mois).

LEV : Le forfait téléphonique d'ACH est pris en charge par le comité. Ain Profession Sport continuera à gérer la paie du salarié.

FPI : prévision de construction d'une maison des sports départementale. ACH signale que l'AGLCA et la MJC ont acté la construction de nouveaux locaux à côté des anciens.

3) Points de la commission Jeune

a) TDJ : Présentation des propositions du circuit jeune par ACH (cf. diaporama).

La consultation des responsables jeunes des clubs donnent un vote partagé entre « 2 catégories en doubles et 2 catégories en simples » et « limitation des tableaux à 12 joueurs/paires par catégories ».

ACH présente également un second aspect de la proposition de « limitation à 12 » basé sur le classement club, en ajoutant que tous les joueurs ne seront donc pas concernés par les TDJ et qu'un second circuit devra leur être proposé (éventuelle contractualisation club).

JLA : préfère 2 catégories en double pour faire jouer plus de monde

CHY : En l'absence de paire constituée ou équilibrée (situation fréquente), défection ou mauvaise expérience des TDJ pour les jeunes. Pb des filles peu nombreuses.

SNA : difficulté de constitution de paires, pas favorable à la solution rééquilibrage avec + de doubles

LGU : à l'origine, intégration du double pour accueillir + de jeunes. Les CDF montrent que les paires qui réussissent sont les assemblages de bons joueurs de simple, pas de spécialisation double avant prise en charge des jeunes dans les pôles.

Choix de la proposition de limiter à 12 joueurs/paires par tableaux et par catégories au CPPH, avec le même calendrier (1 tableau en doubles et 3 en simples). Tous les clubs peuvent organiser un TDJ classique.

De plus, création d'un circuit de TDJ Promobad (sans JA, classement plafonné) piloté par le comité.

ACH se rendra sur place pour organiser cette rencontre de proximité en partenariat avec les clubs qui le souhaitent.

ACH souhaite lancer ce circuit et faire le parallèle avec les actions régionales de développement : élargissement de l'offre de pratique, fidélisation des adhérents (ouverture aux juniors ?, à terme aux adultes ?).

b) TRJ : le comité ne participera plus aux TRJ : démarches pour les inscriptions, et frais, à la charge des clubs.

c) TIJ : nouvelle organisation des catégories par année de naissance.

3 par an, 1 en région PACA, 2 en région AURA.

ACH aimerait organiser un TIJ la saison prochaine et la suivante. Intérêt : recruter et motiver bénévoles sur un projet, aspect organisation de compétition et projet club, financièrement rentable, apporter une expérience du haut niveau dans le département visible pour dirigeants, jeunes, élus, et obtenir résultats sportifs.

Ambition d'organiser une compétition d'envergure nationale dans les 4-5 ans.

Nécessité d'un club hôte avec 2 salles : St Genis ? Bellegarde ? Oyonnax (pb résa salle)?

JBU : inquiétude sur charge de travail salarié.

ACH : préfère avoir beaucoup de missions plutôt que pas assez.

Il faut se positionner avant fin juin pour les TIJ (soit 29/30 septembre, soit 1/2 février).

En fonction du calendrier prévisionnel établi par ACH, arbitrage à faire si trop d'actions.

4) Points de la commission Vie Sportive

- Vote des élus sur le fait de s'aligner totalement sur le règlement des interclubs régionaux pour le règlement départemental de la D1 (transition vers ICR). A savoir que l'attribution des points en cas de victoire sera de 5 points, 3 points pour le match nul et un point pour la défaite. De plus, les bonus défensifs (défaite 5-3) et offensifs (victoire 8-0) accorderont un point supplémentaire à l'équipe en question. Ces modifications ne seront valables qu'en division 1.

Votes :

Pour : 6

Abstention : 1

- Les élus ont également décidé la remise d'une coupe à tous les vainqueurs de chaque division départementale (D1, D2, D3, D4 et Vétérans). Ceci pour amener un peu plus de convivialité autour d'une remise du trophée lors de la dernière journée (avec implication de la table de marque de l'équipe hôte).

- Label Eco Bad en attente de validation par la fédération pour le championnat de l'Ain 2018 à Trévoux les 23 et 24 juin prochains.

4) Points de la commission développement

- étude de la Ligue sur la part des subventions dans les ressources des clubs (cf diaporama). Dans l'Ain, environ 1/3. Constat actuel et sur l'avenir : subventions en baisse. Il faudra sans doute trouver d'autres sources de financement : partenariat, rendement des actions payantes, augmenter nombre de licenciés, fidéliser.

LVE : il ne faut pas se résigner à la baisse des subventions. Rôle essentiel d'intérêt général des associations non pris en compte dans l'approche financière actuelle.

LGU : courrier des ligues sportives / Cros adressé aux instances sportives régionales.

- le comité de la Retraite sportive a approché Antoine pour organiser une action à destination des retraités l'année prochaine, mais ne veut pas financer. Fiche Action proposée dans la demande de subvention CNDS : à mettre en place uniquement si subvention accordée.

- La Valbonne : contacts pris avec Antoine car problème de créneau dans l'enceinte militaire. Leur démarche n'est pas très claire. Le club souhaiterait soit se rapprocher de Balan (association tennis + bad susceptible de se scinder, a priori pas fermée à l'affiliation et elle pourrait récupérer des créneaux du tennis), soit du club d'Ambérieu ?

JLA : A eu confirmation du problème de créneau + tarif licence militaire élevé. Du coup, ne joue pas le jeu de licencier tous ses joueurs.

=> Stand-by en attendant un rapprochement éventuel de La Valbonne avec une autre structure. A

surveiller.

- Nouvelle aide à l'affiliation votée par la Ligue. Pack de licenciation avec tarif progressif pour le timbre Ligue, mais avec licenciation de tous les joueurs.
- L'aide financière du comité sur les 10 1ères licences est supprimée.
- ACH doit remettre à jour la liste des aides proposées aux nouveaux clubs.

5) Autres points

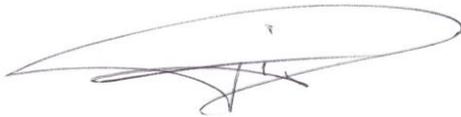
- Pas de changement du scoring pour la saison prochaine : Cela reste en 2 sets gagnants de 21 points (vote de la fédération internationale le 19 mai).
- Evolution des classements : prise en compte du rang national pour atteindre un classement supérieur en plus du Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH). Par exemple, pour être N3, il faudra avoir les 600 points de moyenne requis et être classé dans les 700 meilleurs français.
- IC jeunes : seuls 3 clubs ont inscrit des équipes.
- TRJ Bellegarde ce weekend : 83 joueurs inscrits.

L'AG est fixée au vendredi 6 juillet à 19h30 à l'AGLCA de Bourg en Bresse.

Fin de la réunion à 23h30.

Fait le 24 mai 2018 à Bourg en Bresse.

Président



Frédéric Pichard

Secrétaire



Sylvain Nalet